



CONDITIONS GENERALES DE L'APT

Matins

1 Inscription Matins

- 1.1 L'inscription s'effectue à l'année uniquement.
- 1.2 L'accueil du matin est libre.
- 1.3 L'APT se réserve le droit de cesser l'accueil du matin, si un minimum de 10 enfants n'est pas atteint !
- 1.4 La facture est envoyée à la fin de chaque deux mois.
- 1.5 La facture est payable à réception.

2 Horaires du Matin

• Matin	De 07h00 à 08h00
• Accueil	Jusqu'à 07h30

Tarif et frais (sous réserve de modification)

2.1 Frais divers :

• Désistement d'inscription (frais administratif)	Chf. 50.-
• Paiement pas bulletin de versement postal	Chf. 5.-
• 1 ^{er} rappel (payable à 10 jours)	Chf. 15.-
• 2 ^{ème} rappel (payable à 10 jours)	Chf. 30.-

2.2 Émoluments de garde (**petit-déjeuner compris**)

• Matin	Subventionné par la commune de Bellevue (inclus dans le prix)	Chf. 6.-
• Matin	Autres communes	Chf. 9.-

- 2.3 Autorisation est donnée à L'APT de mettre dans l'album photo du site www.au-ptit-train.com, et sur Instagram [auptittrain_geneve](https://www.instagram.com/auptittrain_geneve), les photos des enfants (non floutées) pendant les activités (OpenAi).

3 Règles

- 3.1 Les informations fournies par les familles sur le formulaire d'inscription, sont exactes et complètes.
- 3.2 Les familles informent l'enfant qu'il doit respecter les consignes données par les animatrices ainsi que les règles de prudence :

4 Transgression des règles

- 4.1 En cas de transgression d'une des règles de sécurité de L'APT, cela entraîne un avertissement et dans un cas sérieux à grave, une annulation de l'inscription, sans aucun remboursement (**cf. 4.2**).

5 Petit-déjeuner

- 5.1 L'APT prépare un petit-déjeuner équilibré et sain, comprenant :

6 Assurances

- 6.1 L'enfant doit impérativement être assuré contre les accidents et les parents justifier d'une RC (responsabilité civile) sur le formulaire d'inscription.
- 6.2 L'APT décline toute responsabilité en cas de vol dans ses locaux.
- 6.3 Tous dégâts occasionnés seront remboursés et/ou remplacés par les parents.
- 6.4 Les familles se déclarent prêtes à rembourser L'APT des dépenses qui ont été faites pour les soins donnés à leur enfant, y compris les frais de transport (ambulance etc.).
- 6.5 En cas d'urgence, les familles autorisent L'APT à prendre toutes les mesures nécessaires pour la santé de l'enfant, y compris celles préconisées par le médecin consulté.

7 For Juridique

- 7.1 Genève



Au P'tit Train

Case postale 35 – 1294 Genthod

Locaux d'accueil : 1, Parc des Aiglettes - 1293 Bellevue

 079 378 07 72  www.au-ptit-train.com  [auptittrain_geneve](https://www.instagram.com/auptittrain_geneve)